
Intervention de Bourdon (de l'Oise) qui conteste l'admission à la barre de la députation du conseil général de la commune de Paris, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

François-Louis Bourdon

Citer ce document / Cite this document :

Bourdon François-Louis. Intervention de Bourdon (de l'Oise) qui conteste l'admission à la barre de la députation du conseil général de la commune de Paris, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 664;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31494_t1_0664_0000_3

Fichier pdf généré le 23/01/2023

38

Le conseil général de la commune de Paris se présente en masse (1); un membre [BOURDON (de l'Oise)] observe que d'après le décret d'hier, la commune ne peut être admise; cette proposition n'est pas appuyée (2).

LE PRÉSIDENT. J'annonce à la Convention nationale qu'une députation de la municipalité de Paris demande à être admise à la barre.

BOURDON (de l'Oise). Au milieu des mesures terribles que vous prenez pour déjouer les complots et écraser les conspirateurs, votre coup est manqué si vous admettez la municipalité. (*Murmures.*) C'est avant votre décret d'hier qu'elle devait se présenter (3); aujourd'hui il ne reste plus qu'à examiner sa conduite.

L'assemblée décide que la municipalité sera introduite.

PACHE, maire, portant la parole. Législateurs, j'ai souvent eu occasion de rendre compte aux comités de salut public et de sûreté générale des sentiments du conseil général de la Commune de Paris, de sa pureté, de son patriotisme, de ses vertus morales et politiques. Le Conseil général vient vous les exprimer aujourd'hui lui-même. Je demande pour lui la parole.

LUBIN, officier municipal. Le conseil général m'a chargé de vous présenter en son nom l'adresse suivante (4) :

Le président donne la parole à l'orateur.

« Une conjuration horrible, dit-il, existoit; les ramifications s'étendoient d'un bout de la République à l'autre; une partie des autorités constituées, d'après le rapport de votre comité de salut public, en étoit infestée. Nous crûmes qu'il étoit de notre devoir de rester fermes à notre poste, et d'attendre que les complices de cet infernal complot fussent dévoilés. Maintenant que nous sommes convaincus que les conspirateurs sont arrêtés, que leur complices sont mis en sûreté, nous nous présentons devant vous pour vous féliciter de la surveillance active que vous mettez à déjouer les manœuvres des ennemis de la chose publique. Restez fermes à votre poste, toutes les autorités constituées de Paris vous en conjurent, au nom du salut public, au nom de la patrie, au nom de la liberté. Quant à la commune, elle jure de nouveau devant vous de ne jamais vous abandonner,

(1) Le Conseil gal de la Commune a arrêté le 28 vent. « qu'il se rendra demain en masse, à midi, à la Convention pour la féliciter sur les mesures vigoureuses qu'elle a prises pour déjouer les projets des conspirateurs. Le président donne lecture du discours qui doit être prononcé à ce sujet... Après quelques discussions, le Conseil en adopte la rédaction » LUBIN (*v.-présid.*), DORAT-CUBIÈRES (*secrét.-greffier adjt.*). P.c.c. : COULOMBEAU (*secrét.-greffier*). (C 294, pl. 983, p. 3).

(2) P.V., XXXIII, 432.

(3) Voir *Arch. parl.*, ci-dessus, 28 vent., n° 62.

(4) *Mon.*, XX, 3. *M.U.*, XXXVII, 477; *Ann. patr.*, p. 1974.

et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la liberté et l'égalité » (1).

Ensuite le maire dépose sur le bureau la liste générale des 144 citoyens élus et agréés par les 48 sections, pour former le conseil général de la commune (2).

[*Liste des membres composant le Conseil général, par sections*] (3).

1^{ère} section : Tuileries

Viallard, (Jacques), perruquier, Porte St-Honoré, n° 3, âgé de 35 ans.

Froidure, (Nicolas-André-Marie), employé à la caisse de l'Extraordinaire, rue St-Honoré, n° 91, 27 ans (ad^r de police).

Follope, (Georges), apothicaire, porte St-Honoré, n° 10, 61 ans (arrêté).

2^e sectⁿ : Champs-Élysées

Garin, (François Etienne), ancien boulanger, porte St-Honoré, n° 27, 42 ans (arrêté).

Lubin, fils (Jean-Jacques), artiste, porte St-Honoré, 27 ans. Juge.

Salmon, (Charles-François), ancien administrateur du département, Avenue de Neuilly, 48 ans (ad^r domaines et finances).

3^e sectⁿ : La République

Deveze, (Jean), charpentier, rue de la Pépinière, 52 ans (juré au Tribunal révolutionnaire).

Avril, (Jean-Baptiste), négociant, même rue, n° 821, 43 ans (ad^r Travaux public).

Robin, (Pierre-Jacques), graveur, rue de Surènes, n° 1398.

4^e sectⁿ : Butte des Moulins

Séguy, (Jean-Michel), médecin, rue de Ventadour, n° 11, 52 ans (juge de police municipale).

Marino, (Jean-Baptiste) marchand de porcelaine, Maison Egalité, n° 198, 37 ans (ad^r de police).

Berthelin, (Jean-Baptiste), ancien tapissier, rue des Moineaux, n° 339, 58 ans (rayé).

5^e sectⁿ : Les Piques

Arthur, (Robert-Jean-Jacques) fabricant de papiers peints, rue des Piques, n° 20, 32 ans.

Beaurieux, (Jean-Jacques), horloger, rue St-Honoré, n° 19, 42 ans.

Grenard, (René) négociant, rue des Piques, 41 ans.

6^e sectⁿ : De 1792

Baudrais, (Jean-Baptiste), Homme de lettres, rue de Marivaux, n° 9, 43 ans (ad^r de police).

(1) C 293, pl. 957, p. 21. P.c.c. : COULOMBEAU (*secrét. greffier*). Reproduit dans *Mon.*, XX, 4; *M.U.*, XXXVII, 477; *J. Sablier*, n° 1207; *Mess. soir*, n° 579 (art. Paris). Extraits dans *Rép.*, n° 90; *C. univ.*, 30 vent.; *J. Sablier*, n° 1207; *Débats*, n° 546, p. 371.

(2) P.V., XXXIII, 433. D'après le *M.U.* (XXXVII, 478) ce dépôt interviendrait à la suite du discours de Danton.

(3) C 294, pl. 983, p. 5. Indications manuscrites portées sur la liste du Conseil général de la Commune résultant des élections du 13 juillet 1793. (Broch. in-8°, 16 p. de l'impr. Patris, r. du fbg St-Jacques). Nous avons reporté entre () à la suite des noms, les indications manuscrites. La décision de déposer cette liste sur le bureau de la Conv. a été prise par la Commune le 29 vent. (C 294, pl. 983, p. 4).